



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aide médicale urgente

Question écrite n° 12059

### Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation de l'aide médicale d'urgence en France. Les professionnels et membres des syndicats de l'aide médicale d'urgence réclament depuis longtemps aux ministères concernés l'organisation d'un débat sur l'avenir de leur profession et ses conditions d'exercice. Beaucoup d'entre eux se plaignent de l'insuffisance de leurs effectifs, de leur mode de recrutement ainsi que de leur statut précaire, non valorisant, voire pénalisant sur le plan des rémunérations et des droits sociaux. Toute réflexion sur l'aide médicale suscite en effet une interrogation cruciale : dans quelques années, quels professionnels accepteront encore d'occuper des emplois temporaires, n'offrant pas de perspective de carrière clairement définie, mais exigeant néanmoins une formation sérieuse, une grande disponibilité ainsi que des prises de risques croissantes ? Une discussion sur les effectifs nécessaires et l'organisation statutaire de l'aide médicale d'urgence s'avère aujourd'hui indispensable. Pour les professionnels de l'aide médicale d'urgence, il ne s'agit en aucun cas de demander des créations de postes sans avoir au préalable étudié toutes les possibilités d'aménagement et de répartition en fonction des objectifs visés. De la même manière, les professionnels ne réclament pas la transformation de tous les postes contractuels actuels en postes à temps plein, mais au contraire souhaitent organiser les carrières en se fondant non seulement sur les besoins actuels mais aussi sur les perspectives des années à venir. Il souhaiterait donc savoir s'il pense organiser bientôt une concertation avec les professionnels de l'aide médicale d'urgence afin que ces derniers conservent la sérénité indispensable à l'exercice de leur profession.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé informe l'honorable parlementaire que la prise en charge des urgences à l'hôpital a fait l'objet de larges débats lors d'un forum organisé le 7 mars dernier au ministère de l'emploi et de la solidarité. Ce forum a permis d'évoquer les questions de recrutement, d'effectifs, de moyens matériels. La nécessité d'une prise en charge des urgences de qualité égale pour l'ensemble de la population, qui a fait l'objet d'un vaste consensus, doit s'accompagner de la fermeture de sites redondants en terme de couverture médicale et de discussions avec les professionnels concernés. A ce titre, des discussions ont lieu actuellement entre les représentants des médecins urgentistes et les services de la direction des hôpitaux sur les possibilités d'améliorer les recrutements.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12059

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 mars 1998, page 1597

**Réponse publiée le** : 21 septembre 1998, page 5220